



Compte Rendu ASSEMBLEE GENERALE

lundi 2 décembre 2013
à Salives

Etaient présents :

Collège des personnalités assurant un mandat électif territorial

Catherine BURILLE, maire de LERY, vice présidente de la SEIVA
Michaël FREQUELIN, maire de MOLOY et son représentant François ROUSSEL
Marc HIERHORZER, maire de LAMARGELLE
Pierre GARNIER, maire de POISEUL LA GRANGE
Henri JULIEN, conseiller général du canton d'AIGNAY LE DUC, maire de MINOT
Bernard PITRE, maire de LE MEIX
Jean-Paul KIEFFER, adjoint à la mairie de SALIVES
Charles SCHNEIDER, adjoint à la mairie de SALIVES

Collège des associations de protection de l'environnement et de la santé

Bernard DELAULLE, représentant Francis ROBITAILLE, Président du CLAPEN 21
Jean RAPENNE, président du Comité pour la transparence autour de Valduc
Richard COURTOT, UFC Que Choisir 21

Collège des institutions et organismes

François BUGAUT, directeur du CEA de VALDUC
Patrick HARCOUET, assistant communication du CEA de VALDUC
Véronique GENEVEY, représentant Jean Luc LINARD, directeur de la DDT Côte d'Or

Collège des personnalités qualifiées

Alain CAIGNOL, co-président de la SEIVA
Colette CAZET, habitante de PELLEREY
Véronique GUITTON, habitante de MOLOY, Vice présidente de la SEIVA
Cécile GREATTI, habitante de SALIVES
Marguerite BOUTELET, ex – maître de conférence en droit privé, Université de Bourgogne

Collège des membres associés

Christian BAY, maire d'AIGNAY LE DUC
Bernard BONNUIT, ancien maire d'AIGNAY LE DUC
Cécilia FIALKOVOSKA, habitante de Salives

Comité scientifique

André LARCENEUX, professeur de géographie à l'Université de Bourgogne

Journaliste

Eric PIDERIT, journal de la Haute Marne

Invités à l'Assemblée Générale

Alain RIVIERE, chef de la division locale de l'ASN représentant Corinne ETAIX, Déléguée territoriale de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)
Bernard DUPRAZ, Délégué à la Sûreté Nucléaire de Défense (DSND)

De la SEIVA :

Catherine SAUT, chargée de mission SEIVA

Elodie JANNIN, chargée de communication SEIVA

Anthony URSENBACH, étudiant à l'université de Bourgogne, stagiaire à la SEIVA

Excusés :

Alain HOUPERT, sénateur-maire de SALIVES, Co-président de la SEIVA,

Charles BARRIERE, conseiller général du canton d'IS SUR TILLE

Benigne COLSON, maire de FRENOIS

François REBSAMEN, sénateur de Côte d'Or

Jean-Patrick MASSON, président du Comité VALDUC

Jean Pierre FAVRE, président de l'Observatoire Régional de la Santé (ORS)

Bernadette LEMERY, directrice de l'Observatoire Régional de la Santé (ORS)

Jean-Pierre MOURAUX, président de l'Ordre des Médecins de Côte d'Or

Paul ALIBERT, maître de conférence, UFR biologie, Université de Bourgogne

Elisabeth SCIORA, maître de conférences en chimie à l'Université de Bourgogne

Absents :

Gilles DUPONT, Journaliste au Bien Public

Marc TUPIN, maire d'ECHALOT

Catherine LOUIS, conseillère générale du canton de SAINT-SEINE-L'ABBAYE

François PATRIAT, président du Conseil Régional de Bourgogne, sénateur de Côte d'Or

François SAUVADET, président du Conseil Général de Côte d'Or, député de la 4^{ème} circonscription

Christophe LANNELONGUE, directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et sa représentante
Isabelle GIRARD FROSSARD, responsable du pôle Prévention et Gestion des Risques et Alertes Sanitaires

Catherine MORIZOT, directeur de la Sécurité Intérieure (DSI), Préfecture de Côte d'Or

Colonel Jean CHAUVIN, directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours (SDIS) de Côte d'Or

Fabrice FAIVRE, président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) de Côte d'Or

Jean-Pierre COUVERCELLE, UFR chimie, Université de Bourgogne

Jacques BOUCHARD, président de la Société Française d'Energie Nucléaire Bourgogne (SFEN)

Jean Pierre BELLAT, professeur de chimie à l'Université de Bourgogne

Claude VENTICINQUE, maire de GRANCEY LE CHATEAU

Claire - Hélène BRACHAIS, maître de conférences en chimie à l'Université de Bourgogne

Jean-François BUONCRISTIANI, maître de conférences en géologie à l'Université de Bourgogne

Michel FROMM, professeur de physique chimie à l'Université de Franche-Comté

Mickaël RIALLAND, maître de conférences en physiologie à l'Université de Bourgogne

A l'ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 4 décembre 2012 et du 11 septembre 2013
2. Fonctionnement et organisation
 - Nouveaux membres
 - Nouveau conseil d'administration
 - Nouveau bureau
3. Présentation du rapport d'activité 2013
4. Rapport financier 2013
 - Présentation
 - Vote
5. Rapport d'orientation 2014
6. Budget prévisionnel 2014

- Présentation
 - Vote
7. Présentation des activités 2013 et des projets du CEA de VALDUC, par le CEA
 8. Calendrier 2014 : prochaine assemblée générale, réunions à venir

Alain CAIGNOL remercie la commune de SALIVES d'accueillir la SEIVA ainsi que toutes les personnes présentes et plus particulièrement Bernard DUPRAZ et Alain RIVIERE. Il présente la liste des personnes excusées et ouvre ensuite la séance.

1- Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 4 décembre 2012 et du 11 septembre 2013

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Fonctionnement et organisation

Catherine BURILLE présente les nouveaux membres intégrés à la SEIVA suite à l'Assemblée générale extraordinaire le 11 septembre à Moly :

Collège des personnalités qualifiées

- Alain CAIGNOL, professeur de mathématiques retraité
- Colette CAZET, habitante de Pellerey
- Marguerite BOUTELET, maître de conférences en droit privé retraitée
- Véronique GUITTON, habitante de Moly
- Cécile GREATTI, habitante de Salives

Collège des membres associés

- Cécilia FIALKOVOSKA, habitante de Salives

Le Conseil d'Administration est composé ainsi de :

- Alain HOUPERT, coprésident de la SEIVA
- Catherine BURILLE, vice-présidente de la SEIVA
- Alain CAIGNOL, coprésident de la SEIVA
- Véronique GUITTON, vice-présidente de la SEIVA
- Henri JULIEN
- Véronique GENEVEY
- Jean RAPENNE
- Richard COURTOT
- Gilles DUPONT

Le nouveau bureau :

- Alain HOUPERT, coprésident de la SEIVA
- Catherine BURILLE, vice-présidente de la SEIVA et Trésorière
- Alain CAIGNOL, coprésident de la SEIVA
- Véronique GUITTON, vice-présidente de la SEIVA
- Jean RAPENNE, Trésorier Adjoint

Catherine BURILLE rappelle que la SEIVA emploie 2 chargées de mission :

- Catherine SAUT, embauchée en 1999
- Elodie JANNIN, embauchée en 2009

Avant de continuer, Alain CAIGNOL donne **la parole à ...**

L'Autorité de Sûreté Nucléaire de Défense – DSND

Alain CAIGNOL indique que la SEIVA accueille pour la première fois depuis sa création Bernard DUPRAZ, DSND – Délégué à la Sûreté Nucléaire de Défense – à une Assemblée Générale. Le co-président lui donne donc la parole.

Bernard DUPRAZ rappelle les missions de l'Autorité de Sûreté Nucléaire de Défense, à savoir : assurer le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection. La responsabilité incombe l'exploitant, le CEA en l'occurrence. L'administrateur général du CEA fixe les objectifs, alloue les moyens humains et financiers.

L'ASND – Autorité de Sûreté Nucléaire de Défense – contrôle 2 types d'installations :

- Exploités par le CEA
Les centres CEA tel que Valduc et les anciens centres où étaient produites des matières nucléaires tels que Marcoule, dans le Gard, dont l'usine qui a fonctionné pendant 40 ans est en cours de démantèlement. Il produisait le plutonium nécessaire aux cycles des armes. Autre centre : Cadarache où se trouvent des installations en appui aux sous-marins nucléaires.
- Exploités par le Ministère de la Défense
Les sous-marins nucléaires, les porte-avions nucléaires.

Pour ce faire, l'autorité dirigée par Bernard DUPRAZ est composée de 45 personnes environ. L'autorité de Sûreté Nucléaire civil – ASN –, lui, est composée de 450 personnes environ travaillant pour garantir le contrôle du nucléaire civil : centrales EDF, par exemple.

Comme pour le civil, l'exploitant (Valduc par exemple) est soumis à un certain nombre d'autorisations : notamment l'autorisation de création pour chaque installation comme pour celle relative aux tests franco-britanniques à Valduc.

L'exploitant est également soumis à des inspections et des visites de surveillance. Tous les 10 ans, un réexamen de sûreté est effectué sur les installations. Le retour d'expérience permet de les améliorer ou de détecter les signaux et éventuels incidents qui peuvent se produire.

L'ASND bénéficie du concours technique de l'IRSN – Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire – qui emploie 1600 personnes et qui a pour mission d'apporter son expertise aux Autorités de l'Etat (l'ASN civile, l'ASN défense) et à d'autres autorités, de santé par exemple. L'IRSN réalise également des mesures dans l'environnement, particulièrement autour des centrales nucléaires, CEA, dans les ports hébergeant les sous-marins, etc.

Concernant Valduc, la principale priorité de l'ASND est la modernisation du centre. Les installations ont été construites, pour la grande majorité, dans les années 60. Le CEA a engagé, à la fin des années 90, un schéma directeur de rénovation des installations : environ la moitié d'entre elles ont déjà été modernisées voire remplacées par des installations nouvelles. Il reste donc l'autre moitié dans les 10 années à venir.

Suite à Fukushima, l'ASND effectue des évaluations complémentaires de sûreté qui ont consisté en 2011 à faire des études sur des phénomènes d'agressions (ou aléas externes) sur toutes les installations nucléaires civiles ou de défense : le séisme, l'inondation et la perte des alimentations électriques externes. Les conclusions ont été données en 2012 et l'ASND a formulé des demandes de

renforcement de certaines installations. Cela ne signifie pas que la situation n'est pas acceptable. Elle l'est pendant quelques années. Le progrès permanent, tel est la logique de la sûreté. Qui ne progresse pas régresse, d'après Bernard DUPRAZ.

A Valduc, il existe 3 types d'installations qui concernent :

- le plutonium : 2 installations en charge du cycle de fabrications des armes nucléaires. L'une d'entre elles va être remplacée en 2017-2018, complétée par la construction d'un bâtiment nouveau pour stocker les encours de plutonium.
- l'uranium : un réexamen de sûreté est en cours. Il a débuté en 2011 et il s'achèvera en 2014. Un réexamen de sûreté est un travail lourd qui demande pratiquement 3 ans d'étude à l'exploitant. Bernard DUPRAZ se prononcera au printemps 2014 mais il peut d'ores et déjà nous parler du plan d'amélioration des bâtiments notamment en ce qui concerne la protection d'incendie. Valduc construira une nouvelle installation pour horizon 2018 et mise en service 2022.
- le tritium : le réexamen de sûreté a eu lieu en 2006. A été décidé à l'époque la construction – maintenant achevée – de bâtiments parasismiques : l'un pour le stockage de tritium liquide (eau tritiée) et l'autre pour le stockage de tritium gazeux. Seuls les encours sur lesquels Valduc travaille à l'instant T ne sont pas stockés dans ce bâtiment.

Suite à Fukushima, il a été décidé de construire à Valduc un bâtiment de gestion de crise dont la mise en service est prévue pour 2019.

Le centre sera totalement remis à neuf à l'horizon 2022-2023.

Concernant les rejets de Valduc, l'autorisation est fixée suite à un arrêté ministériel de mai 1995. Bernard DUPRAZ a demandé à Valduc de revoir son autorisation en fonction du progrès des technologies, des évolutions des activités. Le centre a remis en 2011 la première partie de la DARPE – Demande d'Autorisation de Rejets et de Prélèvements d'Eau – une étude de recevabilité. Bernard DUPRAZ y a formulé un certain nombre de commentaires et de demandes de précision. La nouvelle autorisation sera donnée fin 2014.

Concernant la SEIVA, Bernard DUPRAZ attend que les membres se forment leur propre opinion sur la façon dont Valduc exploite son centre en terme de sûreté nucléaire, fournit les informations sur le fonctionnement du centre. Objectif : devenir le « traducteur » de ces informations vis à vis de l'ensemble des concitoyens. Bernard DUPRAZ a conscience que c'est une tâche particulièrement difficile surtout dans le cas d'un centre défense tel que Valduc car les informations sont souvent générales et les réponses peuvent sembler partielles. Bernard DUPRAZ a l'impression que la SEIVA est un aiguillon de la transparence à la fois pour Valduc mais aussi pour l'ASND. L'action, la vigilance et l'exigence de la SEIVA ont été encouragées par Bernard DUPRAZ.

Questions :

André LARCENEUX souhaite en savoir plus sur la loi Morin, relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français dans les années 60 dans le Sahara et dans les années 90 en Polynésie française.

Bernard DUPRAZ rappelle le contexte historique. C'est un comité d'experts, pour la plupart des médecins spécialistes en radiopathologie et deux magistrats, qui prennent le soin d'étudier les dossiers présentés individuellement par les personnes qui estiment avoir été victimes de ces essais nucléaires. Aucune décision n'est prise de façon générale et collective. C'est un examen au cas par cas. Seules les personnes qui ont été présentes autour des lieux où se sont déroulés les essais peuvent déposer un dossier de demande d'indemnisation. La loi Morin a été votée en 2010. Environ 800 dossiers ont été déposés, selon Bernard DUPRAZ. La Commission de contrôle au Sénat s'est

prononcée afin de suggérer des modifications des décrets d'application de la loi mais a proposé de maintenir la loi telle quelle a été votée en 2010. Aujourd'hui, ajoute Bernard DUPRAZ, le comité d'experts est placé sous l'autorité administrative du Ministre de la Défense. Transformer ce comité d'indemnisation en une autorité administrative indépendante est la proposition qui est en train d'être votée par le Parlement.

André LARCENEUX souhaiterait connaître le nombre de personnes indemnisées.

Bernard DUPRAZ ignore le chiffre précis. Cependant, il donne un ordre de grandeur : sur 800 dossiers déposés, 10 ont été reconnus comme victimes.

André LARCENEUX ironise : ce sont les mêmes proportions qu'à Lourdes !

Marguerite BOUTELET demande qui fixe l'autorisation de rejets de Valduc.

Le Ministre chargé de l'Industrie sur proposition du DSND avec l'appui de l'IRSN, répond Bernard DUPRAZ. Avant d'être remis au Ministre, le dossier est soumis à l'avis du CODERST – Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques –, la sécurité civile, de l'ASN. C'est sur cette base de l'instruction technique menée par le service de Bernard DUPRAZ et de ces avis que le DSND présente une proposition au Ministre. L'avis du DSND est donc scientifique et technique, non politique, d'après Bernard DUPRAZ. La règle, précise Bernard DUPRAZ, est de rejeter aussi bas que raisonnablement possible. Les rejets de Valduc ont fortement diminué depuis les années 70. L'autorisation de rejets de tritium de Valduc fixée depuis 1995 s'élève à 1 850 TBq et le centre rejette environ 350 TBq avec les activités actuelles. L'autorisation doit être aussi basse que raisonnablement possible mais il ne s'agit pas de la mettre juste au dessus des rejets de Valduc, indique Bernard DUPRAZ. Il peut, en effet, y avoir des valeurs plus élevées certaines années. En 1995, lorsque l'autorisation a été fixée à 1850 TBq, il y avait peu de recul sur le fonctionnement des installations. 18 ans plus tard, les rejets sont connus.

Bernard DUPRAZ ajoute que les rejets sont bien inférieurs à la limite de dose pour le public. Cependant, même s'ils sont très faibles, cela n'autorise pas le centre à rejeter autant qu'il le souhaite.

Alain CAIGNOL fait remarquer que si l'autorisation est maintenue à 1850 TBq, les rejets de tritium de Valduc – actuellement de 350 TBq – pourront être multipliés par 4 ou 5 fois tout en restant inférieurs à la limite fixée. Cette possibilité n'est pas acceptable selon Alain CAIGNOL.

Bernard DUPRAZ conclut : Valduc rejette actuellement 350 TBq de tritium. Mais quelles vont-être les activités du centre dans les 20 prochaines années ? Quels rejets faut-il prévoir ? Ces questions font partie du débat sur la nouvelle autorisation de rejets en sachant qu'elle sera fixée sur le principe ALARA : aussi bas que raisonnablement possible.

Catherine BURILLE demande ce qu'est le raisonnablement possible pour le riverain.

Le « raisonnable » n'est pas en terme de santé, d'après Bernard DUPRAZ. D'après lui, les rejets de tritium sont bien inférieurs à la limite de dose pour le public.

Petit rappel des chiffres en France :

- La radioactivité naturelle à laquelle nous sommes exposés entraîne une dose de 2 milliSieverts (mSv)* par an en moyenne.

* Le Sievert est l'unité qui permet de voir l'impact de la radioactivité sur les êtres vivants. Des études montrent qu'être exposé au delà de 0,5 Sievert par an entraîne un risque de leucémie accru.

- 2 milliSieverts correspondent à 0,002 Sievert

- 1 milliSievert correspond à 0,001 Sievert

- la limite de dose pour le public est de 1 mSv* par an
- la limite de dose pour les travailleurs du nucléaire : 20 mSv* par an

Valduc rejette un millième de la limite de dose pour le public. Raisonner en terme de santé n'a pas de sens, d'après Bernard DUPRAZ. Le « raisonnablement » a du sens lorsque l'on pense faibles rejets pour faible coût. Dans le cas du tritium, ce raisonnement n'a pas de sens, continue Bernard DUPRAZ. Il est difficilement possible de rejeter moins de tritium pour Valduc, selon lui.

Bernard DUPRAZ explique la notion de « meilleure technologie disponible » : respecter la loi tout en utilisant les meilleures technologies. Si les rejets sont inférieurs à l'autorisation mais avec des technologies obsolètes, il faut améliorer la situation.

Alain CAIGNOL demande si la SEIVA peut avoir connaissance des conclusions des rapports sur les études de sûreté de Valduc hors secret défense.

Selon Bernard DUPRAZ, ces documents sont classés secret défense. En revanche, l'exploitant peut réaliser une version publique de ces rapports, une version sans détails pour ne pas dévoiler les plans des installations.

L'Autorité de Sûreté Nucléaire civil – ASN

Alain CAIGNOL indique que la SEIVA accueille également pour la première fois depuis sa création Alain RIVIERE, chef de la division locale (Bourgogne Franche-Comté) de l'ASN – Autorité de Sûreté Nucléaire civil.

Alain RIVIERE explique que pour le nucléaire civil, l'ASN s'appuie aussi bien sur des services centraux basés en général en région parisienne que sur des services territoriaux placés historiquement autour des installations nucléaires de base civile – INB. En 2002, l'ASN a repris la partie radioprotection (car elle n'avait avant que la partie sûreté) et cela a mené à la création d'entités supplémentaires dont une à Dijon en particulier car la Bourgogne ne possède pas d'INB.

L'ASN se charge du contrôle des INB, des centres médicaux (radiothérapie, médecine nucléaire, fabrication des radioéléments), l'industrie conventionnelle (entreprises qui font notamment de la gammagraphie, ou de l'utilisation plus généralement des rayonnements ionisants). Alain RIVIERE donne AREVA, à Chalon-sur-Saône, comme exemple.

Concernant Valduc, l'ASN peut être amené à travailler dans les installations civiles, celles qui relèvent de la Défense étant contrôlées par le DSND. Le transport de matières potentiellement contaminées (déchets par exemple mais non arme) sur la voie publique (non à Valduc) est aussi sous le contrôle de l'ASN.

Le DSND ne possédant pas d'implantation locale, une convention a été passée entre DSND et ASN pour gérer la partie accidentelle ou incidentelle. Par conséquent, lorsqu'il y a un incident à Valduc, l'ASN intervient immédiatement, le temps que le DSND puisse arriver sur le centre.

Alain RIVIERE rappelle que l'ASN finance la SEIVA qui est historiquement la première CLI créée en France. L'ASN a les mêmes attentes que pour les autres CLI à savoir : assurer, dans la limite de l'exercice du secret défense, l'information du public vivant à proximité des installations.

Alain CAIGNOL remercie Alain RIVIERE pour son intervention.

- 1 milliSievert correspond à 0,001 Sievert
- 20 milliSieverts correspondent à 0,02 Sievert

Questions :

Catherine SAUT demande s'il s'est produit des incidents de transport.

Alain RIVIERE explique que les incidents sont déclarés par le transporteur à l'ASN et par Valduc au DSND. L'ASN n'a pas reçu de déclaration d'incident de transport, d'après Alain RIVIERE.

Bernard DUPRAZ complète la réponse d'Alain RIVIERE : de mémoire, aucun incident de transport ne s'est produit à Valduc.

3- Présentation du rapport d'activité 2013

3.1 Actions "Environnement"

Catherine SAUT, chargée de la partie scientifique de la SEIVA, présente les actions environnement 2013.

Une Commission Environnement s'est déroulée le 20 mars 2013 à Valduc et avait pour thèmes :

- Le risque "incendie" sur le centre
- Exercice PPI et communication de crise
- Analyses SEIVA – Valduc

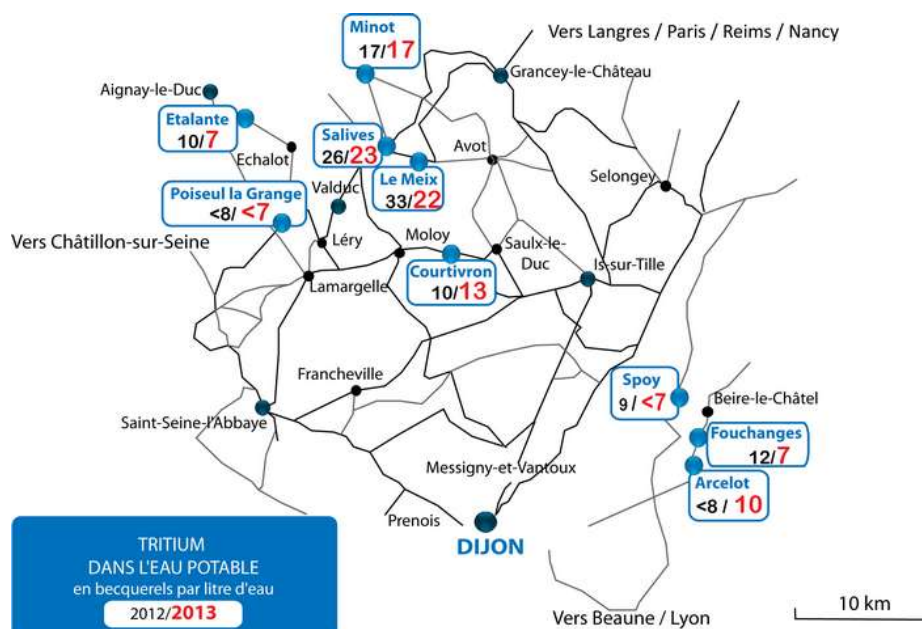
Nouveauté cette année : Catherine SAUT explique que la SEIVA a créé des groupes de travail. En ce qui concerne la partie scientifique, le groupe de travail "Analyses", présidé par Jean-Pierre COUVERCELLE, Professeur de Chimie à l'Université de Bourgogne, s'est réuni plusieurs fois :

- 3 avril 2013 : mise en place d'un tableau de bord de suivi de l'environnement afin d'avoir une estimation plus précise de la dose reçue par les riverains, relevé de toutes les données disponibles, campagne classique
- 18 septembre 2013 : présentation des 2 devis tableau de bord et choix de l'ACRO – Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest – comme prestataire
- 6 novembre : présentation du projet de tableau de bord par l'ACRO

Tritium dans l'eau potable

La SEIVA étudie 9 points permanents depuis 1996. Ces derniers ne sont pas tous concentrés autour de Valduc. Le schéma montre une comparaison des résultats 2011 et 2012. Depuis plusieurs années, la tendance est à la stabilisation.

La SEIVA a également effectué des analyses d'aliments : Courgette cuite & crue (afin de voir s'il y a une différence) et des pommes de terre. Afin de comprendre les résultats obtenus, Catherine SAUT invite les membres à participer à la formation SEIVA sur la radioécologie qui se déroulera début 2014.



3.2 Actions "Economie"

Alain CAIGNOL, Président de la Commission Economie, présente les actions économie 2013.

Une Commission Economie s'est déroulée le 11 septembre 2013 à Moloy et avait l'ordre du jour suivant :

- L'impact économique local du CEA Valduc
- La mise en place de plates formes régionales de transfert technologique auprès de chaque centre CEA
- L'appel d'offres de Valduc concernant l'achat de 4000 cocottes-minute

3.3 Actions « Information »

3.3.1 GT « Information »

Elodie JANNIN, Chargée de Communication, présente cette partie.

Elle explique que le groupe de travail "Information" s'est réuni 4 fois en 2013 afin de décider principalement du contenu éditorial des bulletins d'information.

3.3.2 Bulletin Savoir & Comprendre

La SEIVA a diffusé deux bulletins Savoir et Comprendre. Le bulletin n° 32 publié en juillet était consacré à la Sécurité et aux incidents-incendies. Dans ce numéro, les nouveaux membres de la SEIVA ont également pris la parole. Le bulletin n°33 était un Savoir & Comprendre la communication de crise de Valduc.

3.3.3 Internet

Suite aux Commissions de la SEIVA, des communiqués de presse ainsi que des revues de presse ont été diffusés sur internet.

Afin d'informer sur ses actualités et événements, de connaître les questions du public et donc de communiquer facilement, la SEIVA est présente sur les réseaux sociaux avec un profil Facebook qui compte 1253 amis, une page qui a 83 « fans » et un compte twitter suivi par 23 personnes.

Le site internet de la SEIVA a été revu cette année. Au total, il attire 600 visites par mois. Les pages les plus visitées concernent celle de Valduc, les risques et l'environnement. Les documents les plus téléchargés sont le rapport Gestion de l'eau (Toupet), l'Historique du nucléaire et le rapport Ancre territoriale Valduc (Abdallah).

3.3.4 Newsletter interne

Suite à l'actualité de cet été, 2 revues de presse ainsi que des newsletters ont été réalisées et diffusées.

3.4 Actions "Risques"

A la demande de la SEIVA, Valduc a organisé une formation au risque pour les riverains le 7 octobre. Environ 35 personnes ont assisté à cette journée. La SEIVA, la Préfecture de Côte d'Or, le rectorat de Dijon, la BA 102 ainsi que le CEA de Marcoule étaient également invités au titre d'observateurs. Le retour est positif : le public et les observateurs ont trouvé cette formation bien construite. Grâce à cette journée, les salariées SEIVA ainsi que les parents habitant en dehors du périmètre de Valduc mais dont les enfants vont à l'école à Lamargelle ou à Salives sont désormais intégrés à la liste de l'automate d'appel déclenché en cas d'incident.

3.5 Collaborations extérieures

3.5.1 Rencontres

Cette année, la SEIVA a participé à plusieurs rencontres :

- la Commission d'Information (CI) du CEA et du CSMV le 5 septembre,
- la formation de la Préfecture sur les Plans Communaux de Sauvegarde le 23 octobre

La SEIVA a également participé aux travaux de l'ANCCLI, l'Association nationale des comités et commissions locales d'information.

3.5.2 DLA

Alain CAIGNOL explique que la SEIVA a rencontré à 2 reprises le Pôle d'Economie Solidaire, un organisme qui a pour but d'accompagner et d'aider les associations de Côte d'Or à pérenniser leurs emplois, au travers du DLA : Dispositif local d'accompagnement.

Missions du DLA :

- Réaliser un diagnostic de l'association
- Financer des actions d'accompagnement individuel ou collectif, réalisées par des experts
- Assurer le suivi dans le temps et mesurer l'impact des actions

Les objectifs de cette collaboration :

- revoir la stratégie interne-externe de la SEIVA
- pérenniser le deuxième emploi, à savoir l'emploi d'Elodie JANNIN

L'ingénierie d'accompagnement se fait par un prestataire. Le diagnostic et l'accompagnement sont gratuits. Les ingénieries d'accompagnement ne se mettront en place qu'à partir de début 2014.

4- Rapport financier

Depuis plusieurs années, les comptes sont équilibrés. Au 1^{er} décembre 2013, la SEIVA a dépensé plus de 51 000 euros. La SEIVA doit disposer d'une trésorerie en début d'année afin de pouvoir rémunérer ses salariés car les subventions arrivent toujours en décalé.

La SEIVA est financée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), par le Conseil Général de Côte d'Or. Apparaissent dans les comptes les financements d'Etat pour l'embauche de contrat aidé et Valduc car le centre achète des exemplaires du bulletin Savoir&Comprendre.

La plupart des dépenses sont consacrées aux salaires et charges. Plus de 6 000 euros ont été dépensés pour la communication (bulletins d'information, internet, mais aussi information et représentation). Plus de 2500 euros ont été consacrés aux analyses.

(voir suite page suivante)

SEIVA trésorerie 2013

	Réal											Prévisionnel		Prévu	
	Janvie	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total		
Dépenses															
Bulletin Savoir & Comprendre, internet		8	29			472		2673				417	868	4466	5000
Information et représentation		23	1050									675	38	1786	2000
Expertises et analyses						535	62		557			1435		2590	2000
Stages															1500
Achat de matériel															0
Fonctionnement		220	198	208	337	111	119	112	513	143	400	109	109	2579	3236
Salaires		1992	1992	1992	1992	1992	1992	1992	1992	1992	1992	1992	1992	23899	23700
Charges sociales		3983	285		3847	113		3849	114			3849	32	16071	16500
Sous-total dépenses		6226	3553	2200	6176	2687	2646	8688	2618	2692	6241	4628	3037	51391	53936
Recettes															
Autorité de Sécurité Nucléaire (fonct)							18000					6000		24000	18000
Conseil Général de Côte d'Or (fonct)				2250										2250	4500
Conseil Général de Côte d'Or (emploi)		8000		8000										16000	16000
ASP CUI (contrat CAE)		744	744	744	744	744	744	744	744	744	744	744	744	8925	8800
Commune de Dijon (estim valeur locative)													936	936	936
ANCCLI (rembt présence salariée + avances)				101										101	100
ACERIB (rembt présence salariée)		354												354	500
CEA de Valduc (rembt SC)									2500				2500	5000	5000
La Poste (rembt trop perçu)									921					921	0
Apsalc (rembt trop perçu)											6			6	100
Sous-total recettes		9097	845	10994	744	744	18744	744	744	4165	750	6744	4180	58492	53936
Trésorerie fin de mois		26605	23896	32890	27258	25315	41413	33468	31594	33067	27576	29597	30740		
Trésorerie 1er janvier 2013 : 23733															

5- Rapport d'orientation – Projets 2014

5.1 Rappel des missions de la SEIVA

Véronique GUITTON, vice-présidente, rappelle la mission de la SEIVA et son objet tel que défini dans l'article II des statuts :

ARTICLE 2 - OBJET

L'association est neutre. Elle a une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection, de recherche et d'impact des activités du centre CEA de Valduc sur l'économie locale, l'environnement, les personnes et leur santé, dans la mesure où les sujets proposés ne portent pas sur les éléments confidentiels couverts par son classement d'installation nucléaire de base secrète par le Premier Ministre.

Article 2.1– Objectivité

Afin de donner l'information la plus objective possible, la SEIVA évitera tout conflit d'intérêt avec le CEA. A cette fin, les expertises demandées par la SEIVA seront confiées à des organismes indépendants du CEA.

Objectif

La SEIVA a pour ambition d'être une structure de référence pour ce qui concerne son domaine d'activité, indépendante et adaptée aux questionnements des riverains.

Pour cela elle concentrera ses moyens sur :

- sa crédibilité en terme d'indépendance et de neutralité,
- sa crédibilité scientifique,
- la qualité et la fiabilité des informations émises.
- sa légitimité

Stratégie

1/ La SEIVA se positionne comme une association indépendante du CEA.

Neutralité et objectivité vis à vis du CEA : dans les statuts, le CEA n'a pas de droit de vote, et la SEIVA évitera tout conflits d'intérêts potentiels entre le CEA, le conseil d'administration, les laboratoires d'analyses et les stagiaires.

2/ La SEIVA a pour ambition d'être une structure de référence pour ce qui concerne son domaine d'activité : former et informer de manière neutre, indépendante et objective sur l'impact des activités du CEA de Valduc.

Pour cela elle travaillera sur :

- Sa crédibilité en terme scientifique : agréments CIST et CCST
- Son image, afin de se différencier clairement du CEA : changer de nom, de logo, de titre du bulletin...
- Sa crédibilité en terme d'indépendance, de neutralité et d'objectivité : clarification des relations avec le CEA, clarification du discours "SEIVA" (identification des interlocuteurs, clarification du positionnement...)

3/ La SEIVA a pour ambition de répondre au questionnement des riverains par une information de qualité.

Pour cela elle travaillera sur :

- Analyse du retour d'expérience et réponse en conséquence : nos actions et nos réponses sont-elles adaptées aux besoins ?
- Adaptation du discours en fonction du public : bulletin, exposition, formation riverains / médecins ...
- Développement de moyens d'information adaptés : réflexion sur le territoire et les moyens de diffusion, sur les outils...

5.2 Projets 2014

Alain CAIGNOL présente les projets 2014.

La SEIVA va :

1/ Réaliser une exposition et effectuer des permanences dans les villages

Catherine BURILLE explique qu'afin de répondre aux interrogations des riverains et d'attirer du monde aux permanences dans les communes autour de Valduc, la SEIVA va organiser une exposition ludique.

2/ Réaliser un tableau de bord de l'environnement autour de Valduc

Comme l'a expliqué Catherine SAUT, l'objectif de ce projet est d'identifier quelles sont les analyses pertinentes pour avoir une bonne idée de la contamination radioactive de l'environnement autour de Valduc.

Dans un 1^{er} temps, un cahier des charges a été établi et transmis à 2 prestataires et c'est l'ACRO qui a été retenue par le GT Analyses. La prestation consiste en élaborer le tableau de bord et le présenter à la SEIVA.

Ce tableau de bord va permettre d'identifier les analyses pertinentes afin d'avoir une bonne idée de la contamination radioactive de l'environnement autour de Valduc.

Le projet va se réaliser en 3 temps :

Identifier :

- les marqueurs (radiologiques, chimiques) en fonction des rejets,

- le temps de transfert des rejets à l'environnement,
- les échantillons en fonction du mode et du lieu de vie des riverains (autoconsommation, éloignement du centre, orientation par rapport au centre...),
- les conditions de prélèvement (météo, saisons...),
- les points de prélèvement en fonction de la géologie, du relief...

Proposer un plan de suivi sur une année, voire plusieurs années si nécessaire

Livrer le mode de calcul de la dose annuelle

Alain CAIGNOL poursuit. La SEIVA va également :

3/ Mettre en place un comité composé de médecins, statisticiens... en liaison avec l'Université et l'ORS, chargé de réaliser l'étude épidémiologique autour de Valduc. A cette fin, une subvention exceptionnelle sera demandée au Conseil Régional.

4/ Formation à la radioécologie pour les membres de la SEIVA et les riverains
Comme l'a expliqué Catherine SAUT, la SEIVA proposera une formation sur "les fondamentaux de la radioécologie" dont l'objectif sera de donner aux participants les outils leur permettant de comprendre le discours de Valduc.

5/ Accueillir des stagiaires universitaires tant en sciences humaines qu'en droit de l'environnement comme les années précédentes.

Alain CAIGNOL en profite pour présenter Anthony URSENBACH, étudiant AES – Administration Economique et Sociale –, qui réalise actuellement un stage à la SEIVA. Sujet : La réforme de la taxe professionnelle et ses conséquences pour le CEA Valduc et les communes environnantes.

6/ Avec le laboratoire d'écologie de Bourgogne :

- Effectuer l'étude hydrogéologique du puits de captage de Léry
- Etudier le comportement de la microfaune/microflore dans de l'eau tritiée.

7/ Obtenir des agréments

Jean RAPENNE explique que la SEIVA pourrait devenir Centre de Diffusion de la Culture Scientifique et centre de Diffusion de l'Information Scientifique car elle remplit les conditions, à savoir : posséder un Collège scientifique, conduire des études et réaliser des actions de communication. Ceci ouvrirait des voies en ce qui concerne nos actions d'information.

6- Budget prévisionnel 2014

Recettes (€)	
Autorité de Sûreté Nucléaire	23815
Conseil Général de Côte d'Or (fonctionnement)	4500
Conseil Général de Côte d'Or (emploi)	16000
Commune de Léry	100
ASP aide CAE	6700
Mairie de Dijon	936
ANCCLI (remboursement fonctionnement)	120
ACERIB (remboursement fonctionnement)	525
CEA de Valduc (Savoir et Comprendre)	5000
Total recettes	57696

Le budget prévisionnel 2014 est supérieur de 4 000€ au budget prévisionnel 2013 – plus de 57 000 € au lieu de 54 000 € (budget réel 2013 : 53 000 €) – car 2 nouveaux projets ont été intégrés : une exposition itinérante et la mise en place d'un tableau de bord de suivi de l'environnement.

Dépenses (€)	
	Détail Total
Bulletin Savoir & Comprendre, internet	
2 numéros de S&C	4500
Site internet achat domaine et hébergement	40
	4540
Information et représentation	
Permanences : déplacement + repas	1500
Exposition (mini 2500 €)	4000
Formation élus et riverains (50 par déplacement)	50
Achat d'un vidéoprojecteur (entre 200 et 1500 €)	250
	5750
Expertises et analyses	
Tableau de bord ACRO	2500
Analyses "classiques" 9 eaux + 1 aliment	1000
	3500
Stages	
Rétribution et frais	1500
Fonctionnement	
Orange (téléphone, internet)	720
Timbres, fournitures	400
Photocopies	150
Déplacements membres et chargées de mission	250
Ménage	560
Assurance des locaux	250
Locaux de la Ville de Dijon	936
	2156
Salaires et charges	
Salaires	23700
Charges sociales	16500
	40200
Total dépenses	57646

7- Présentation des activités 2013 et des projets du CEA de VALDUC

François BUGAUT rappelle que la SEIVA est la première CLI de France, mise en place la loi instaurant les Commissions d'information pour les sites Défense. Elle a pour particularité d'avoir 2 Commissions : Economie et Environnement. François BUGAUT ajoute qu'il existe également une Commission d'Information (CI) légale.

7.1. Actualité sur la dissuasion

Un livre blanc a été remis au printemps 2013. Le président de la République a souhaité confirmation le rôle central de la dissuasion en maintenant 2 composantes (aériennes et océaniques). Les grands programmes du CEA/DAM sont également maintenus, le laser mégajoule notamment. Cependant, les programmes sont étalés dans le temps afin de contracter les dépenses, les activités d'environ 10% et donc les effectifs. François BUGAUT explique que la Loi de programmation militaire (LPM) 2014-2019 fixe les objectifs et le cadre budgétaire de la défense pour les six ans à venir.

7.2. Actualité sur les activités de Valduc

Valduc a terminé la fabrication des composantes aériennes en 2011. Ces composantes sont donc disponibles sur l'ensemble des bases aériennes (TNA – Têtes nucléaires aériennes). Valduc a entamé la fabrication des composantes océaniques (TNO – Têtes nucléaires océaniques).

François BUGAUT explique que le programme simulation garantit la sûreté des armes nucléaires sans faire d'essais nucléaires grâce à des équipements tels que supercalculateurs, machine radiographique AIRIX et laser mégajoule. Les ingénieurs du CEA reproduisent, à l'aide de calculateurs hautes performances, le fonctionnement des armes nucléaires.

Le Laser Mégajoule (LMJ) fait partie des piliers des outils de ce programme et sera placé dans l'installation franco-britannique EPURE. Installé à Bordeaux et attendu à Valduc pour la fin 2014, ce Laser Mégajoule doit permettre d'étudier, à l'échelle microscopique, les propriétés de la matière portée à des températures et des densités extrêmement élevées et de recréer, en particulier, les conditions pour réaliser la fusion thermonucléaire de l'hydrogène. Les expériences réalisées seront ainsi comparées aux précédents calculs.

7.3. Projet Epure

François BUGAUT rappelle le contexte : Signature du traité de Défense franco-britannique le 2 novembre 2010, stipulant le partage d'installations radiographiques et hydrodynamiques communes:

- Partage, à parts égales, des coûts de construction et d'exploitation pendant 50 ans, ainsi que le démantèlement.
- Chaque pays conserve la propriété et la responsabilité des objets testés et des sous-produits générés.

François BUGAUT explique l'avancé du projet :

- 2013 : Démontage de la machine radiographique AIRIX et remontage à Valduc
- Fin 2014 : Mise en service de l'installation EPURE et du laser mégajoule

François BUGAUT indique que le chantier va encore durer une dizaine d'années à Valduc car une extension va être créée afin d'accueillir les britanniques et afin de construire deux autres axes radiographiques.

- 2015 : Premières expériences françaises
- 2017 : Premières expériences britanniques
- 2019 : Deuxième axe radiographique : (France + Royaume-Uni)
- 2022 : Finalisation installation

A terme, une cinquantaine de personnes (françaises) vont faire tourner l'installation. 49 sont déjà en poste. Le premier britannique s'installe à Salives en janvier 2014. 25 permanents britanniques vont arriver à Valduc progressivement.

7.4. Sûreté Sécurité – incidents déclarés

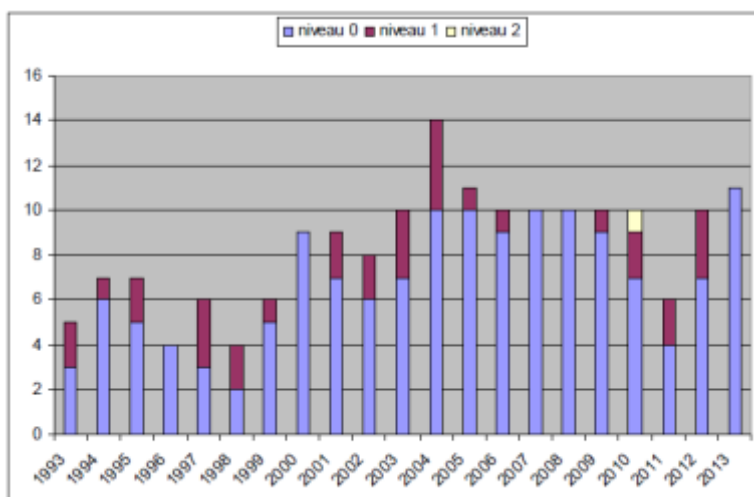
Depuis la dernière Assemblée générale de la SEIVA, Valduc a enregistré 11 événements, tous, cette année, de niveau 0 sur l'échelle INES qui en compte 7.

Date	INES	Rappel des faits et du domaine concerné
01/10/2013	0	Dysfonctionnement de l'arrêt automatique de la ventilation lors d'un contrôle périodique
09/09/13	0	source de test de contaminamètre découverte dans local inapproprié
25/06/13	0	Très légère fuite d'eau marquée tritium provenant d'un caisson d'entreposage renfermant des déchets tritiés historiques.
20/06/13	0	Dégradation du niveau d'efficacité d'un réseau d'extraction Boîtes à Gants.
14/06/13	0	Départ de feu dans un local de zone non réglementée
29/05/13	0	Découverte de 5 sources de rayonnement, utilisées pour les tests de bon fonctionnement d'appareil de radioprotection dans un local d'entreposage de matériels.
21/05/13	0	Efficacité d'un filtre inférieure à la limite fixée du bon fonctionnement autorisé.
24/04/13	0	Détection avant sortie du centre (portique) de la présence d'un objet irradiant dans un camion transportant une palette de colis en cartons contenant des déchets chimiques
07/03/13	0	Non asservissement à la détection incendie de la fermeture de vannes pneumatiques en zone réglementée.
17/01/13	0	Dysfonctionnement du système d'injection d'une solution de gadolinium dans des cuves d'effluents actifs
08/11/12	0	Non respect d'une instruction de contrôle de l'activité de l'atmosphère de la cavité interne d'un colis interne

Les événements sont très différents. Cette année, explique François BUGAUT, le centre a réalisé dans toutes ses installations de recherches de sources liées aux détecteurs incendie suite à l'erreur faite en 2011. Certaines de ces sources ont été retrouvées et cet événement a fait l'objet d'une déclaration d'incident.

Pour rappel : le centre envoyait depuis plusieurs années des détecteurs d'incendie contenant de l'Américium dans des fûts de déchets sans prendre en compte le fait que ce soit des sources scellées. Or, la réglementation interdit à l'ANDRA de stocker de telles sources scellées. Valduc a communiqué l'erreur à l'ANDRA qui ne s'en n'était pas rendu compte.

D'autres événements à caractère techniques se sont produits à Valduc tels que la dégradation du niveau d'efficacité d'un réseau d'extraction Boîtes à Gants ou le non-asservissement à la détection incendie de la fermeture de vannes pneumatiques en zone réglementée. Ces événements représentent des écarts par rapport au référentiel de sûreté et ils doivent être déclarés au DSND.



Le nombre d'incidents reste relativement constant depuis quelques années. Le facteur humain est habituellement la source de ces événements. Cette année, c'est la recherche des sources anciennes qui explique ce chiffre, d'après François BUGAUT.

7.5 Affaire médiatique des « cocottes »

François BUGAUT rappelle un événement qui a fait l'actualité cet été : l'achat de 4000 autocuiseurs inoxydables.

Le Directeur explique qu'il est nécessaire de fractionner la matière nucléaire en petites quantités afin d'éviter le phénomène de criticité. Ainsi, afin de transporter le plutonium au sein du centre de Valduc, le centre a besoin de conditionnement solide, étanche et léger.

C'est pourquoi Valduc, soumis aux codes du marché public, a lancé un appel d'offre sur internet. L'information a été relayée par le CEDRA, collectif contre l'enfouissement des déchets radioactifs.

Les cocottes-minute, bien que considérés comme objet du quotidien, conviennent aux besoins du centre et sont utilisées depuis les années 60.

Elles permettent également une économie financière par rapport à des contenants de radioprotection qui ne seraient pas forcément de meilleure qualité. Le centre de Valduc ne communiquera pas le nom de la société retenue pour cet appel d'offres.

François BUGAUT ironise : grâce à cet événement, le centre est connu partout dans le monde car, parmi les 17 interviews reçues, il a même été interrogé par la BBC pour le journal d'Amérique du Sud. « Mais est-ce bien raisonnable ? », conclut-il sur le sujet.

7.6 Impact environnemental de Valduc

François BUGAUT présente les rejets gazeux radioactifs. En 2012, Valduc a rejeté 332 TBq (de l'ordre du gramme) pour une autorisation fixée à 1850 TBq (soit 5 grammes).

Le Directeur rappelle que les rejets de tritium gazeux de Valduc représentent un millième de la radioactivité naturelle.

Valduc a également l'autorisation de rejeter 3 autres catégories de produits « assez anecdotiques » d'après François BUGAUT ironise : des gaz rares, des halogènes et aérosols et des aérosols alpha.

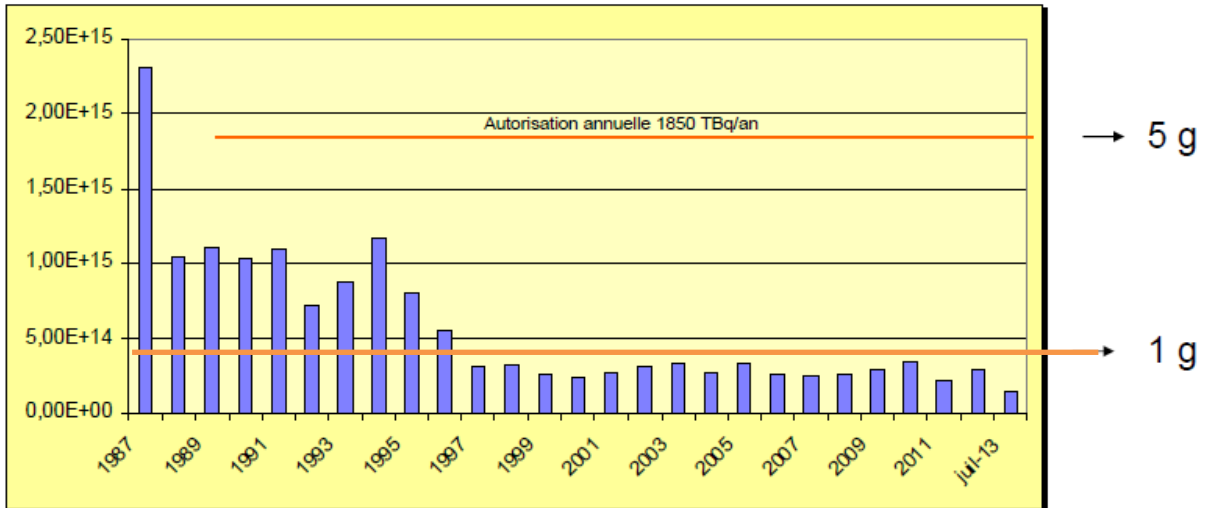
Ces rejets correspondent à des petites activités mises à l'arrêt depuis 2 ans sur le centre. Ces activités généraient auparavant déjà peu de rejets.

	Rejets 2012	Autorisation	% rejet/autorisation
Tritium	332 TBq 0,9g	1850 TBq 5 g	17,95%
Gaz rares	0,021 TBq	40 TBq	0,05%
Halogènes et aérosols	0,000014 TBq	0,00075 TBq	0,02%
Aérosols alpha	0,0000063 TBq	0,000075 TBq	0,08%

François BUGAUT précise que les rejets de tritium de Valduc sont continus au cours de l'année.

Valduc n'a pas d'autorisation de rejet liquide radioactif.

Les rejets de tritium de Valduc :



Les rejets de Valduc ont nettement diminués depuis les années 90 grâce à une nouvelle technologie qui permet de filtrer et de récupérer le tritium dans une pièce.

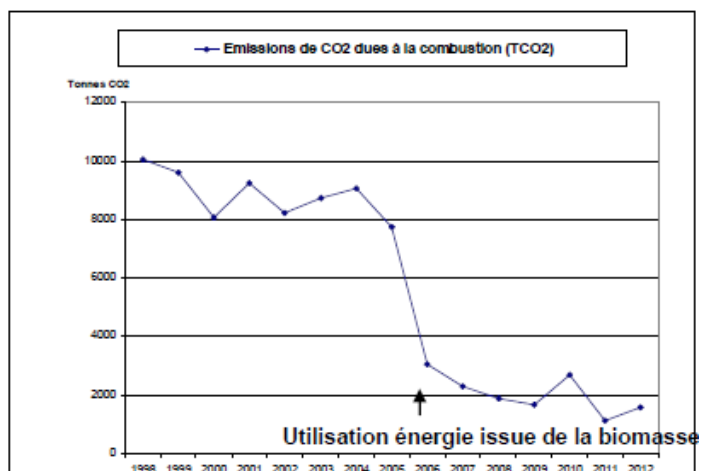
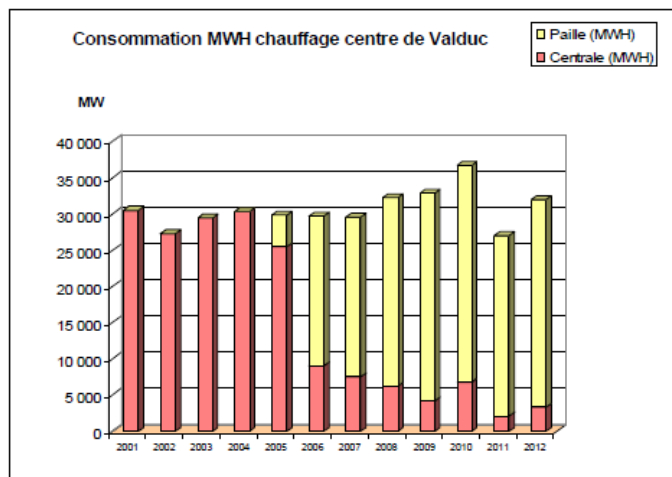
Concernant les autres rejets du centre, la Chaufferie Paille-bois permet de satisfaire pratiquement 90% des besoins du centre en terme de chauffage. Elle permet également de diminuer les rejets de CO2 du centre.

En bref :

- CO2 (centrale énergie) : 1550 tonnes en 2012
- pas de rejets « alpha » (mesures dans cheminées)

Avantages économiques:

- la Chaufferie Paille fait vivre une quinzaine de personnes dans la région, contrairement à la consommation de fuel lourd.
- Valduc réalise une économie de 300 000 euros par an grâce à cette chaufferie.



7.7 Gestion de crise

François BUGAUT parle de nouveau de la formation des riverains qui a eu lieu le 7 octobre sur le centre, suite à l'exercice PPI de 2011 et à la demande de la SEIVA. L'expérience sera renouvelée en fonction du retour des riverains.

Une plaquette d'information mise à jour sera distribuée en 2014.

Un automate d'appel et un numéro vert activé uniquement en cas d'urgence permettront de compléter le système d'alerte actuel (sirènes). François BUGAUT encourage les habitants du PPI à communiquer leurs numéros de téléphones. Il garantit la confidentialité totale de ces coordonnées et précise que le fichier sera déclaré à la CNIL – Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Pour rappel, l'automate d'appel a 5 messages différents en fonction de la situation :

- Essai du dispositif
- Déclenchement intempestif de sirène
- Mise à l'abri et à l'écoute
- Fin de mise à l'abri
- Pour autorités et secours (Gendarmerie et SDIS)

Le numéro vert permettra de diffuser :

- Le contenu du dernier communiqué de presse de Valduc
- Toute information utile pour les habitants et médias (notamment n° appel préfecture)

Ce numéro est indiqué dans le message d'alerte PPI délivré par l'automate d'appel.

Les exercices nationaux se produisent tous les 3 ans. Le prochain se déroulera le 14 février 2014 sans la population qui « joue » une fois sur deux. Elle participera donc à l'exercice de 2017. Une réunion d'information se tiendra fin janvier.

Catherine BURILLE demande si la SEIVA sera invitée à participer en tant qu'observateur à l'exercice.

François BUGAUT répond que la SEIVA est invitée à la réunion d'information de janvier. Il demandera à la Préfecture si elle peut participer le jour j en tant qu'observateur.

7.8 Développement régional

Le centre collabore avec le Pôle Nucléaire de Bourgogne et les 3 axes d'actions en Bourgogne sont les suivants :

- La formation
Du fait des prochains départs en retraite, 100 000 emplois dans la filière nucléaire seront à pourvoir d'ici 2020 dont quelques milliers dans les PME de Bourgogne. Par conséquent, l'objectif est de mettre en place des formations adaptées : de niveau bac pro (au lycée professionnel de Montbard) au Master spécialisé en Technologie Nucléaire à l'Université de Bourgogne, en passant par le BTS (lycée du Creusot). C'est aussi la formation permanente pour les entreprises fournisseurs du nucléaire afin de les aider à bien comprendre les normes de ce domaine. François BUGAUT indique que la métallurgie en Bourgogne représente beaucoup plus d'emplois que le vin.
- L'innovation
L'enjeu est d'aider les PME à innover pour se développer. Les PME n'ont en effet pas les moyens de faire de la « R&D » (recherche et développement).

Patrick HARCOUET pilote une des actions en particulier : le transfert de technologies que Valduc a développé aux PME de la région. Pour ce faire, Patrick HARCOUET a organisé une séance au Creusot pendant laquelle une cinquantaine de chefs de PME se sont vus présentés une sélection de brevets que le CEA a mis au point. Au final, il a 15 contacts. Patrick HARCOUET a également organisé une journée au service des jeunes qui ont envie de créer une entreprise.

Le CEA dispose de 14 000 brevets et François BUGAUT trouve normal de les mettre à disposition des entreprises. Valduc gagnera des royalties le jour où l'entreprise gagnera de l'argent, précise François BUGAUT.

- L'industrie
Objectif : développer l'emploi dans les PME
Depuis la création du PNB en 2004, ce sont 3 000 emplois pérennes ont été créés en dépensant 5 000€ par emploi.

Autres chiffres clés du PNB : Avec ses 163 entreprises adhérentes, elle a permis de concrétiser plus de 140 projets.

Le centre a une action avec le conseil régional : la « smart specialisation ». L'Etat demande que les régions se spécialisent en matière de projets scientifiques. Dans ce cadre, le CEA s'associe avec l'Université de Bourgogne et le PNB et propose d'agir selon 3 axes :

- Pérenniser l'emploi industriel existant
- Soutenir le développement des PME et ETI – entreprises de taille intermédiaire – existantes
- Favoriser l'émergence de nouvelles PME dans des domaines high-tech tels que celui des contrôles.

Questions et échanges :

Véronique GUITTON interroge le Directeur de Valduc sur les rythmes des réunions de la CI.

Aujourd'hui, la CI de Valduc ne se réunit qu'une fois par an et François BUGAUT le regrette. Il serait question d'organiser 2 réunions par an et plus à Salives qu'à Dijon. Et François BUGAUT d'ajouter qu'il aimerait que la CI et la SEIVA se réunissent le même jour.

Catherine BURILLE intervient : les intérêts ne sont pas les mêmes.

L'un n'empêche pas l'autre, lui répond François BUGAUT. La CI est la structure légale et elle doit exister, selon le Directeur. Son rôle est de donner toutes les informations générales. La richesse de la SEIVA consiste en ses 2 commissions qui étudient les sujets avec précision, richesse que n'a pas la CI et les autres CLIs. Et François BUGAUT d'ajouter : tout l'enjeu est de marier proprement les 2 : CI et SEIVA.

Catherine BURILLE propose alors d'organiser avant toute chose une réunion informelle afin que les membres de chacune (SEIVA et CI) fassent connaissance.

André LARCENEUX explique qu'il y a en France une forte demande de débat publique sur la dissuasion nucléaire (aspects stratégiques et financiers) et demande l'avis de François BUGAUT.

François BUGAUT répond qu'en tant que Directeur de Valduc, il n'a rien à en penser. Mais le citoyen qu'il est lui répond que nous avons la chance de vivre dans une vraie démocratie où tout le monde peut s'exprimer et demander des débats.

François BUGAUT ajoute que le Président de la République s'est exprimé en faveur du maintien de la dissuasion. La loi de Programmation 2014-2019 a été fixée à 31 milliards.

André LARCENEUX demande à François BUGAUT si le démantèlement des centrales nucléaires va créer des emplois.

La réponse est très certainement positive selon François BUGAUT qui ne souhaite pas s'exprimer plus sur le nucléaire civil afin d'éviter de dire n'importe quoi.

Alain CAIGNOL souhaite savoir si la fermeture de la BA 102 va avoir des conséquences pour Valduc.

Non, d'après François BUGAUT. Le gardiennage du centre n'est pas assuré par la BA 102. Valduc possède ses propres gardes et pompiers et des gendarmes autour du centre. En revanche, cela a un impact sur les emplois et Valduc devient le 3^{ème} employeur de Côte d'Or. Le CSMV – Centre spécial militaire de Valduc – était rattaché à la BA 102 pour des raisons de proximité. Cependant, il dépend et est géré par l'état major des armées à Paris. La logistique peut être confiée à Saint Dizier par exemple. Et François BUGAUT de préciser que le CSMV est actuellement en période de veille. C'est Valduc qui assure son maintien en condition opérationnelle au quotidien. La fermeture de la BA 102 ne change donc rien pour Valduc et mais cela a un impact pour la vie du département, conclut François BUGAUT.

Le temps de réactivité n'est pas le même si la base aérienne est proche, fait remarquer Jean RAPENNE.

Oui mais notre système de défense ne requiert pas de base aérienne à proximité, lui répond François BUGAUT.

François BUGAUT conclut en remerciant le maire de POISEUL-LA-GRANGE d'avoir été magnanime et de ne pas avoir rappelé à l'assemblée ce que Valduc a fait subir aux habitants lors de l'année écoulée avec le déclenchement intempestif des sirènes.

8- Calendrier 2014

Alain CAIGNOL présente le calendrier 2014 :

- La formation pour les membres de la SEIVA se déroulera en janvier et celle pour les riverains à l'automne
- Le tableau de bord sera présenté au 1^{er} trimestre.
- Une Assemblée générale sera organisée en mars : Les prochaines assemblées générales se tiendront désormais durant les 1^{ers} trimestres afin de pouvoir présenter les comptes clos et le rapport d'activité complet.
- La SEIVA organisera 2 Commissions : une « économie » et une « environnement »
- L'exposition commencera à tourner également en 2014
- 2 bulletins d'informations seront diffusés : 1 par semestre

La prochaine Assemblée Générale se tiendra à AIGNAY-LE-DUC.